Marguerite Dumoulin, veuve des Pays d'en Haut

Raymond Perrault (12676)

ous avions déjà évoqué il y a trois ans les antécédents et l'histoire de Jean Dumoulin, un Suisse protestant arrivé à Montréal au 18^e siècle, ayant ensuite émigré à Cahokia (Illinois) où il fit fortune puis se ruina comme spéculateur¹. En 1770 à Montréal, Dumoulin avait épousé Charlotte Duchouquet, fille de Joseph Lefebvre dit Duchouquet et de Marie-Josèphe Saucier de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le couple eut sept enfants avant que Dumoulin ne plie bagages – sans femme ni enfants – pour gagner l'Illinois, où il mourut vers mai 1805 sans jamais, à ce qu'on sache, avoir remis les pieds chez lui.

Nous poursuivons maintenant avec un autre chapitre de l'histoire de ces femmes que leurs maris abandonnèrent pour aller chercher fortune dans les Pays d'en Haut. Nous verrons les contraintes, mais aussi les accommodements, qu'offrait la société au début du 19e siècle aux femmes irrémédiablement liées à des maris dont elles ne recevaient plus jamais la moindre nouvelle.

Marguerite Dumoulin va connaître le même sort que sa mère, Charlotte Duchouquet, délaissée par Jean Dumoulin. Mais les choses se passent autrement dans son cas. Restée seule avec trois enfants après le départ de son mari, Honoré-Philippe Bailly de Messein, Marguerite aura deux autres enfants avec un jeune avocat, devenu plus tard l'honorable Andrew Stuart. Et ces deux fils, Andrew (plus tard sir Andrew) et Henry, porteront bien haut le nom de leur père.

Bien que l'identité des parents de sir Andrew Stuart n'ait jamais été mise en doute, certains auteurs ont tenté de masquer la filiation illégitime en dissimulant subtilement, sans doute par souci de respectabilité, le fait qu'ils n'aient pas été légalement mariés. La tradition familiale, pour sa part, veut qu'au cours de l'absence d'un mari absorbé par ses obligations militaires, Marguerite Dumoulin ait succombé aux charmes du jeune Stuart.

Dans une lettre écrite en 1932, A. H. Young, le généalogiste de la famille Stuart, semble accepter cette hypothèse :

D'après ce que j'ai pu comprendre, le mari de madame Dumoulin, un militaire, était parti faire campagne et elle prenait des pensionnaires. Parmi ceux-ci figurait un beau, jeune et talentueux avocat, Andrew Stuart. Ils furent attirés l'un par l'autre et la naissance d'un fils (sir Andrew) suivit. Si elle avait pu divorcer, le mariage aurait suivi, au lieu de quoi il y eut un deuxième fils, Henry. Ces fils furent dûment acceptés par la famille et les amis de leur mère, y compris Madame Casgrain, leur demi-sœur, qui était légitime².

R. Perrault, « La famille de Jean-Emmanuel Dumoulin », Mémoires de la Société généalogique canadiennefrançaise, vol. 54, nº 4, cahier 246, hiver 2005, p. 261-271.

Lettre inédite de A. H. Young à Louis Audette, 26 décembre 1932 : So far as I have been able to gather, Madame Dumoulin's husband was absent on military duty and she took in borders. Among these was the handsome talented young advocate, Andrew Stuart. They were mutually attracted and the birth of a son (Sir

Les faits semblent appuyer une explication différente, qui laisse Marguerite Dumoulin dans une situation très semblable à celle de sa mère, mais dans laquelle elle a choisi, pour le meilleur et pour le pire, d'agir différemment. Nous tenterons de démontrer dans cet article qu'Honoré Bailly a quitté le Bas-Canada vers 1806 pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec son service militaire, et qu'il n'y est jamais revenu, qu'il s'est établi au Haut-Canada et y a fondé une deuxième famille, et que la liaison entre Marguerite Dumoulin et Andrew Stuart a eu lieu plusieurs années après le départ de Bailly. Nous verrons aussi que Marguerite a élevé les enfants de Stuart, plutôt que ceux de Bailly, et que Stuart l'a soutenue financièrement même après l'avoir quittée pour une autre femme et une autre famille. Finalement, on constatera que ces événements ont pu se dérouler à Québec sans que le statut social des protagonistes en soit trop écorché, à une époque qu'on a pourtant toujours qualifiée de guindée.

PREMIÈRE PARTIE

Marguerite Dumoulin et Honoré-Philippe Bailly de Messein

Le mariage

Née le 20 juillet 1781³, Marguerite Dumoulin, la plus jeune des sept enfants de Jean Dumoulin et de Charlotte Duchouquet, a épousé Honoré-Philippe Bailly de Messein à St. Gabriel Street Presbyterian Church de Montréal le 15 juin 1800⁴. L'époux, né le 20 juin 1779 à Varennes⁵, est le fils de Michel Bailly de Messein et de Geneviève Aubert de Gaspé, tante de l'auteur Philippe Aubert de Gaspé. Dans son acte de mariage, comme dans le contrat de mariage passé une semaine plus tard⁶, Bailly se déclare enseigne dans le premier bataillon des *Royal Canadian Volunteers*, le premier régiment régulier de l'armée britannique à servir exclusivement en Amérique du Nord³.

Andrew) followed. If she could have been divorced, marriage would have ensued; but instead, came a second son, Henry. These sons were duly received by their mother's people and friends, including madame Casgrain, their half-sister, who was legitimate. [Traduction française de l'auteur] La référence à madame Casgrain est erronée; ce devrait être plutôt madame Chase, c'est-à-dire Catherine Bailly mariée au marchand Thomas Chase. C'est leur fille, Charlotte Chase qui épousera plus tard le sénateur Charles-Eusèbe Casgrain (1825-1907).

Montréal, Christ Church, 22 juillet 1781 Tous les registres civils ont été consultés dans le Fonds Drouin en ligne, http://www.imagesdrouinpepin.com ou http://www.ancestry.com

Montréal, St. Gabriel Street Presbyterian Church, 15 juin 1800. Les époux sont nommés Honoré Bailley et Margaret Dumoulin. Marguerite signe « Peggy Dumoulin ».

⁵ Registre de Sainte-Anne de Varennes, 20 juin 1779.

⁶ Greffe Pierre Lukin père, Québec, 23 juin 1800. Les archives notariales ont été consultées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Montréal ou Québec.

⁷ Les Volontaires royaux canadiens, http://www.cmhg.gc.ca/cmh/fr/page_356.asp

Mariage d'Honoré Bailly et de Marguerite Dumoulin

Hamalin & Mentical Stanger to the Marguerite Dumoulin

Hamalin & Mentical Stanger to the Marguerite Dumoulin

Her Interest of Bailly Signatures du contrat

Monori Bailly

Monori Ba

Il est curieux que ce mariage qui n'apparaît ni dans le Drouin Bleu ni dans le livre de Pierre-Georges Roy sur la famille Bailly de Messein⁸, ait eu lieu dans une église protestante. Bailly a été catholique toute sa vie. Cependant, St. Gabriel Street Presbyterian Church de Montréal, rue Saint-Gabriel, avait des liens étroits avec la communauté des marchands de fourrures écossais de Montréal, et il est possible qu'elle ait servi de chapelle à son régiment et qu'il s'y soit marié pour affirmer son allégeance à son unité⁹. Le cas de Marguerite est plus complexe. Bien que son père ait été protestant, il n'assistera pas au mariage de sa fille. Marguerite était la seule des enfants Dumoulin-Duchouquet à avoir été baptisée dans une église protestante, tous ses enfants avec Bailly seront catholiques, et elle sera inhumée dans une église catholique, ce qui laisse supposer qu'elle aurait été catholique toute sa vie.

La carrière de Bailly de Messein au Bas-Canada à travers les dates et lieux de baptême ou de sépulture des quatre enfants nés de son mariage avec Marguerite Dumoulin¹⁰

LE PÈRE	LES ENFANTS BAPTÊME	Prénom	Plus tard
Officier de milice	30 mai 1801 Montréal	Joseph-Emmanuel	s 6 octobre 1817 Québec
Employé dans les bureaux du receveur général de Québec	23 décembre 1802 Québec	Marguerite Geneviève Charlotte	m 27 juin 1826 St-Jean-Port-Joli Abraham Morency d 29 décembre 1865 Québec
Marchand à Québec	16 janvier 1804 Québec	Olivette Hermine	d 22 mai 1804 L'Ancienne Lorette
Marchand à Québec	19 mars 1805 Québec	Adélaïde Catherine	m 16 novembre 1824 Thomas Chase,Québec, Holy Trinity d juillet 1883, Windsor, Ontario

⁸ Pierre-Georges Roy, *La Famille Bailly de Messein*, Lévis, 1917.

St. Gabriel Street Presbyterian Church, http://www.rootsweb.ancestry.com/~qcmtl-w/StGabriel.htm Les actes relatifs aux enfants Bailly sont cités dans Roy (1917) p. 35-36 et p. 12 pour le mariage de Catherine Adélaïde avec Thomas Chase; vérifications faites dans les registres des paroisses mentionnées.

Après quatre enfants en moins de quatre ans, la progéniture s'arrête. Le régiment de Bailly avait été licencié en septembre 1802, au lendemain de la Paix d'Amiens qui mettait fin à la deuxième coalition menée par la Grande-Bretagne contre Napoléon¹¹. Il y lieu de croire que les affaires du marchand Bailly ne vont pas bien. En 1803, la mère de Marquerite, Charlotte Duchouquet, loue un logis, rue Sainte-Anne à Québec, apparemment destiné à être occupé par Bailly. C'est en effet lui qui signe le bail mais c'est sa belle-mère qui s'engage à payer le loyer¹². Au début de 1804, Olivette-Hermine est née à Québec et inhumée à L'Ancienne-Lorette. Adélaïde-Catherine est baptisée à Québec en 1805, mais Bailly n'apparaît pas au recensement de la paroisse Notre-Dame de Québec fait la même année.

Honoré Bailly quitte le Québec pour le Haut-Canada

Nous retrouvons Bailly au moment de la Guerre américano-britannique de 1812. alors qu'il reprend du service comme officier de la milice, cette fois au Haut-Canada¹³. Il est présent à la bataille de Michillimackinac le 17 juillet 1812, quand un régiment britannique assisté des *Canadian Volunteers* enlève le fort aux Américains sans le moindre échange de coups de feu, la garnison américaine n'ayant pas encore été informée du début des hostilités¹⁴!

C'est ce qu'indique un document du 1^{er} octobre 1823, dans lequel le comité chargé de l'octroi de terres de la Couronne aux vétérans de la guerre en accorde une à « Honoré Bailly de Whitchurch » (Whitchurch se situant entre Toronto et le lac Simcoe). Dans sa demande, Bailly déclare qu'il a été enseigne dans le 2^e bataillon du Royal Canadian Volunteers jusqu'en 1802, qu'il s'est joint « comme lieutenant et adjudant au corps formé de marchands dans les Pays de l'Ouest commandé par feu le Colonel Crawford durant la dernière Guerre et appelé les Canadian Volunteers, et dans lequel il a participé sous les ordres du capitaine Roberts à la prise de Michillimackinac » mais que ses occupations de traite avec les Indiens l'auraient empêché de réclamer une terre plus tôt¹⁵.

Trois ans plus tard, le 1er septembre 182616, Bailly reçoit une concession de 500 acres formée des lots 10 et 12 de la concession 5 et du lot 11 de la concession 6 à Orillia, sur la rive nord du lac Simcoe¹⁷.

Il est possible que Bailly ait été attiré vers les Pays d'en Haut par son frère aîné, et parrain, Honoré Joseph Gratien (1774-1835) qui, dès 1796, était engagé dans la

¹¹ Roy (1917), p. 11.

¹² Greffe Jean-B. Planté, Québec, bail à loyer de Roger Lelièvre à Charlotte Duchouquet, 25 avril 1803. ¹³ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Index of British Military and Naval Records, RG 8 I, série C, M.661, p.11, (film C-11792).

¹⁴ http://en.wikipedia.org/wiki/Battle_of_Mackinac_Island

¹⁵ That your Petitioner afterwards removed to the Western District and served as Lieutenant and Adjutant to the Corps formed of Traders and that in the Western Country under the late Colonel Crawford during the late War, and called the Canadian Volunteers and in which he served under Captain Roberts at the taking of Michillimackinac. That your Petitioner from having been engaged in the Indian Trade in the Western Territory has hitherto been prevented from applying for Land». [Traduction de l'auteur].

BAC, Upper Canada Land Grant Index, Land Book L, 1821-1824, No 464 (film C-103).
Selon Andrew F. Hunter, *The History of Simcoe County*, 1909, réimpression, Simcoe County Historical Society, 1948.

traite des fourrures à Michillimackinac. Celui-ci, après avoir participé à la Guerre de 1812 dans la région, devint l'un des pionniers de l'Indiana¹⁸. Mais Bailly a pu être influencé aussi par Joseph Bouchette (1774-1841), l'arpenteur-géomètre et officier de milice. Un peu plus vieux que Bailly, Bouchette avait été témoin du mariage Bailly-Dumoulin en 1800 et parrain de sa fille Marguerite-Geneviève en 1802. Au début des années 1790, il était arpenteur au Haut-Canada, avait, en 1796, reçu la première concession dans le canton de Whitchurch¹⁹. La même année, il avait acheté une commission dans le *Royal Canadian Volunteers* à Montréal.

Plusieurs actes passés après le décès de Bailly, et auxquels nous reviendrons, confirment sa présence au Haut-Canada entre la naissance de son dernier enfant à Québec et son décès survenu près d'Orillia, le 12 octobre 1829²⁰. Deux autres actes ont été passés de son vivant. Le premier, qu'il n'a pas signé, est l'acte de sépulture de son fils aîné Jean-Emmanuel, le 6 octobre 1817 à Québec (cité cidessus), qui l'identifie comme marchand dans le Haut-Canada. Le second, et le plus important, est un acte de notoriété datant de 1824.

L'acte de notoriété de 1824

Le 14 novembre 1824, le juge Edward Bowen de la Cour du banc du roi de Québec accorde à Marguerite Dumoulin la tutelle de sa fille Catherine, âgée de 19 ans. La requête est appuyée par ce qu'on appelle un acte de notoriété ou « preuve par la commune renommée »; il s'agit d'établir une circonstance ou un fait matériel à partir de dépositions officielles faites par un grand nombre de personnes de ce qu'ils ont pu constater ou dont ils ont pu avoir connaissance²¹. Obtenu le même jour, l'acte est signé par David Stuart, Benjamin Lemoine et William Symes, marchands de Québec, qui tous affirment :

... qu'ils ont parfaitement connu Monsieur Honoré Bailly époux de Dame Marguerite Dumoulin, Qu'il fut Enseigne dans le Régiment connu sous le nom de Royal Canadian en cette Province, Qu'ensuite il exerça la profession de marchand à Québec, d'où il est parti il y a environ dix huit ans, Qu'à leur connaissance il n'es point revenu en cette Province, et qu'ils ignorent où il est à présent, et même s'il est vivant ou mort.

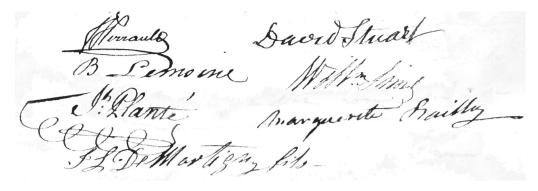
La requête de Marguerite Dumoulin est aussi appuyée par Jacques Lemoyne de Martigny fils, Joseph Planté, notaire de Marguerite et de sa mère, Joseph-François Perrault, protonotaire de Québec et Augustus Gugy, marchand²². Deux des signataires avaient des relations avec la famille Bailly de Messein: Lemoyne de Martigny était le fils de Félicité Bailly de Messein, et Perrault avait eu un projet de mariage avec Marie-Appoline Bailly de Messein, toutes deux tantes d'Honoré²³

Donald Chaput, « Bailly, Joseph, baptisé Honoré-Gratien-Joseph Bailly de Messein », DBC.

²⁰ Corporation of the Township of Mara, They Came to Mara: Pioneers of Mara Township 1829-1900, 1993.

http://www.juritravail.com/lexique/Notoriete.html
 BAnQ, acte de notoriété d'Honoré Bailly, 11 novembre 1824.

²³ Claude Galarneau, « Joseph-François Perrault », DBC; registre de Sainte-Anne de Varennes, 24 mai 1791.



Signatures de l'acte de tutelle de 1824

L'acte de tutelle n'indique pas pourquoi la requérante avait fait cette demande. Néanmoins, deux jours plus tard, le 16 novembre, on voit Catherine Bailly épouser Thomas Chase, officier et marchand, en présence de sa mère, de David Stuart (aucune relation avec Andrew), de William Symes et de John Lowther²⁴. Catherine est l'une des héritières de sa grand-mère Charlotte Duchouquet, veuve Dumoulin, décédée l'année précédente, et possède de ce fait une certaine fortune. Pour éviter que cette fortune ne passe à son mari sous le régime de la communauté de biens, il faut prévoir un contrat en séparation de biens, procédé commun à l'époque. Catherine, parce qu'elle est encore mineure, ne peut légalement signer son contrat de mariage. Ce droit échoit normalement à son père, mais on ne sait même pas s'il est toujours vivant. Marquerite, à titre de femme mariée, n'ayant aucuns droits légaux, la tutelle lui accorde la possibilité de signer le contrat de sa fille.

Puisqu'on le dit parti depuis dix-huit ans, c'est donc vers 1806 que Bailly aurait quitté Québec pour ne plus y revenir. Sa présence au Haut-Canada est confirmée par plusieurs actes passés après sa mort et vers lesquels nous nous tournons maintenant.

La deuxième famille d'Honoré Bailly

Un article nécrologique paru dans le Orillia Packet du 23 juillet 1880 annonce le décès de Julia Sanscoucie, âgée de 80 ans, veuve de feu Antoine Gaudaur, « qui avait été auparavant l'épouse d'Honoré Philippe Bailly/Baye/Bailey qui est décédé dans le canton Mara le 12 octobre 1829 »25. Bien que nous n'ayons pas trouvé d'acte de mariage Bailly-Sansoucy – le contraire eût été surprenant – nous avons trouvé plusieurs enfants sous les noms de Bailly, Baye, Baile, et Baillie, nés entre 1814 et 1830. Nous connaissons:

George, né le 20 juin 1814

Marié sous le nom de Bailly le 9 janvier 1843 à Sainte-Anne de Penetanguishene avec Marie Bourassa; le ménage est inscrit sous le nom de Bailey au recensement de 1881 et de Baye à celui de 1901; décédé le 15 février 1904 à 89 ans 8 mois et inhumé au cimetière catholique d'Orillia sous le nom de Baye²⁶.

Mariage célébré à Québec le 16 novembre 1824 par l'évêque Jacob Mountain, Holy Trinity Anglican Church, cité dans Roy (1917), p. 36. Nécrologie de Julia Sansoucy, *The Orillia Packet*, 23 juillet 1880.

Pauline (ou Hippoline)

Dite fille d'Henri Bailly et de Julia Sanssouci à son mariage avec François Chenier (Cheney) le 18 janvier 1836 à Sainte-Anne de Penetanguishene; aussi mentionnée au mariage de leur fils Francis à Elizabeth Doherty à Orillia le 31 juillet 1872²⁷.

Joseph, né vers 1830 à Beaverton

Baptisé à Saint-Paul de Toronto à l'âge d'un an le 19 juin 1831 (parents Henry Baile et Jane Sansouci); décédé le 29 avril 1906 à Orillia, supposément âgé de 66 ans et inhumé au cimetière catholique d'Orillia sous le nom de Baye; marié à Meary Connor le 7 janvier 1861 à Orillia; cité au recensement de 1881 sous le nom de Baillie, et à celui de 1901 où il est dit être né le 15 mai 1833²⁸.

Francis, né vers 1829

Mentionné en 1871 au recensement de Mara Township, comté de Simcoe sous le nom de Bailly²⁹.

Alexandre

Marié sous le nom de Bailly le 17 octobre 1842 à Sainte-Anne de Penetanquishene avec Julie Corbier³⁰.

Qui était Julia Sansoucy?

L'hypothèse la plus probable veut que Bailly ait fait sa connaissance quand il était posté au fort Michillimackinac. Cela expliquerait que la naissance des enfants commence vers 1814. Néanmoins, si tel était le cas, on s'attendrait à trouver dans cette région des familles portant le nom de Sansoucy, ou se servant de ce surnom, comme les Vel, Roussel, Lévesque, Bureau et Vallée³¹. Or le principal ouvrage sur la question, *La population des forts français d'Amérique*, n'en mentionne aucun³².

Par pure coïncidence, il y eut bien une Julienne Damien dit Sansoucy née à Québec en 1784, dont les parents, Germain et Thérèse Parent, domiciliés au 4 de la rue Saint-Georges, étaient voisins de Charlotte Dumoulin. Cependant, cette Julienne épousa Pierre Giguère en 1803 à Québec et on les retrouve tous deux avec leurs enfants dans le recensement de Québec de 1818, ce qui exclut la possibilité qu'elle soit la mère des enfants de Bailly.

Registre de Sainte-Anne de Penetanguishene; registre de Guardian Angels, Orillia, Church of Latter Days Saints (à l'avenir LDS) film 1305890; registre du cimetière catholique d'Orillia, LDS film 050525; recensement du Canada 1881 Matchedash & Orillia, Simcoe North, LDS film 1375888; recensement du Canada 1901, Simcoe East, Township of Orillia.

Registre de Sainte-Anne de Penetanguishene; registre de Guardian Angels, Orillia, LDS film 1305890.
 Registre de Saint-Paul de Toronto, 19 juin 1831, LDS film 1309893; registre de Guardian Angels, Orillia, LDS film 1305890; registre du cimetière catholique d'Orillia, LDS film 050525; recensement du Canada 1901.

²⁹ BAC, Recensement du Canada, 1871, Mara Township, Simcoe County, Ontario.

³⁰ Registre de Sainte-Anne de Penetanguishene.

[«] La dénomination au Québec ancien », www.genealogie.umontreal.ca/fr/nomsPrenoms.htm, site Internet du PRDH (Programme de recherche en démographie historique), Université de Montréal, sous la direction de Bertrand Desjardins, en collaboration avec G. Morin Éditeur.

Marthe Faribault-Beauregard, La population des forts français d'Amérique, Montréal, Éditions Bergeron, 1984.

En plus de l'acte de notoriété qui confirme le départ de Bailly vers 1806, nous avons donc des preuves de sa présence continue au Haut-Canada de 1812 jusqu'à son décès en 1829. Le contenu des archives du Haut-Canada étant très mince à cette époque, il demeurera difficile, surtout si Bailly n'a pas eu d'autres enfants, de connaître son cheminement entre 1806 et 1812.

DEUXIÈME PARTIE

Marguerite Dumoulin et l'honorable Andrew Stuart

Nous savons peu de choses sur Marguerite Dumoulin entre le départ de Bailly vers 1806 et la naissance en 1812 d'Andrew, l'aîné des deux fils nés de sa liaison avec Andrew Stuart. La seule mention que nous ayons trouvée est le premier testament fait par sa mère, le 31 décembre 1806, la désignant comme demoiselle Marguerite Dumoulin, épouse d'Honoré Bailly³³. Le testament a probablement été rédigé après le départ de Bailly; Marguerite, comme nous le verrons plus loin, ne figure pas parmi les héritiers de sa mère.

La maison de la rue Saint-Georges

Nous avons vu que déjà en 1803, c'est Charlotte Duchouquet qui payait le logement de la famille Bailly. En mai 1806³⁴, elle s'installe à loyer dans une maison que l'orfèvre Michel Forton a achetée pour 400 livres en octobre 1805³⁵. Le bail précise que Charlotte tient maison pour des pensionnaires. Cette maison était située dans la Haute-Ville, à l'angle des rues Saint-Georges et de Laval, probablement au 4, rue Saint-Georges (aujourd'hui Louis-Hébert), ainsi qu'il est indiqué dans le recensement de la visite paroissiale, établi entre mai et décembre 1806³⁶. Il est probable que Marquerite habitait chez sa mère avec ses enfants. Selon le recensement, le ménage de Charlotte Dumoulin comprend alors sept catholiques, dont cing communiants: deux d'entre eux sont certainement Charlotte Duchouquet et sa fille Charlotte Dumoulin, également présentes dans les recensements de 1816 et de 1818, tandis qu'un troisième pourrait être Marquerite Dumoulin. Cela laisse donc de la place pour deux domestiques, voire un domestique et Honoré Bailly, s'il se trouvait toujours à Québec. Marquerite est alors entourée de trois enfants, âgés d'un à cinq ans (la quatrième, Olivette Hermine, étant née et décédée deux ans plus tôt). Selon Louis Audette³⁷, Marguerite-Geneviève Bailly qui souffrait de la gale sera ensuite élevée par Philippe Aubert de Gaspé, cousin de son père, ce que confirme le recensement de 1818.

BAC, MG 31, E-18, vol. 9, fichier 1. Ce manuscrit est cité dans Jacques Castonguay, *Au temps de Philippe-Aubert de Gaspé: Lady Stuart*, Ottawa : Éditions du Méridien, 1986, p. 37.

³³ Greffe Roger Lelièvre, Québec, testament de Dame veuve Dumoulin, 31 décembre 1806.

Greffe Michel Berthelot, Québec, bail à loyer par Michel Forton à Charlotte Duchouquet, 21 mai 1806.
 Greffe Michel Berthelot, Québec, promesse de vente par William Vondenvelden et Suzanne Voyer, son épouse à Michel Forton, 23 octobre 1805.

Recensement de la paroisse Notre-Dame de Québec, 1805. SGCF, Fonds Drouin, film 3146.

Louis de la Chesnaye Audette, *The Honorable Andrew Stuart*, manuscrit inédit, juin 1973, révisé en 1989.

Il semblerait qu'au moment de s'installer rue Saint-Georges, Charlotte Duchouquet ait ignoré la mort de son époux Jean Dumoulin probablement survenue en mai 1805³⁸. Juste avant de signer son bail avec Forton, elle fait exécuter un acte de notoriété pour son mari dans lequel Angus Shaw, marchand de Montréal et de Québec, ainsi que Louis Séguin, courrier du roi entre Montréal et Québec, affirment que Dumoulin « est partit de la Ville de Montréal il y a environ dix neuf à vingt ans pour aller en Commerce dans les paîs d'en haut et hors de cette province et qu'à leur Connaissances il n'es point revenu en cette province depuis ce tems la et qu'il en est absent »³⁹. Elle a dû apprendre la nouvelle du décès de son mari vers la fin de l'année 1806, comme en témoigne son premier testament. Le bail de Charlotte Duchouquet est reconduit le 5 mai 1809.

Andrew Stuart entre dans la vie de Marguerite

Né à Cataraqui le 25 novembre 1785, Andrew Stuart est le fils du révérend John Stuart et de Jane Okill⁴⁰. Jeune avocat, il a défendu Pierre-Elzéar Bédard, emprisonné par le gouverneur Craig en 1810 dans la cause du journal *Le Canadien*; les deux hommes sont restés liés et plus tard Elzéar Bédard, le fils de Pierre, fera sa cléricature dans l'étude de Stuart⁴¹. De 1814 à 1834, Stuart sera député de la ville de Québec, d'abord comme partisan de Papineau puis comme membre du parti des bureaucrates. Il sera ensuite solliciteur général de 1838 jusqu'à sa mort, le 21 février 1840⁴². L'archiviste Pierre-Georges Roy l'a décrit comme « peut-être le plus habile avocat qu'ait produit le Canada⁴³ ».

En février 1811, Michel Forton, toujours propriétaire de la maison de la rue Saint-Georges, y fait ajouter un grenier ainsi qu'un étage qu'il loue à Andrew



L'honorable Andrew Stuart⁴⁴

Stuart « pour lui et sa famille⁴⁵ »; c'est là qu'il s'installe, de mai 1811 jusqu'en 1813⁴⁶.

³⁸ R. Perrault, op.cit. p. 261.

³⁹ Greffe Michel Berthelot, Québec, acte de notoriété à la réquisition de Madame Dumoulin pour constat de l'absence de son mari, 19 avril 1806.

⁴⁰ A. H. Young, *The Rev. John Stuart, D.D., U.E.L., of Kingston, U.C., and his Family*, Kingston: Whig Press, 1921, p. 30.

⁴¹ Greffe Jean-B. Planté, brevet d'apprentissage, 16 août 1819.

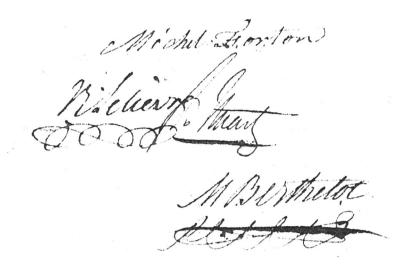
 $^{^{42}\,}$ Ginette Bernatchez, « Hon. Andrew Stuart », DBC.

Pierre-Georges Roy, *Les juges de la province Québec*, Québec, Service des archives du gouvernement de la province de Québec, 1933, p. 519.

⁴⁴ Source : famille de l'auteur.

⁴⁵ Greffe Michel Berthelot, Québec, bail à loyer par Michel Forton à Andrew Stuart, 6 février 1811.

⁴⁶ Robert Derome, « Michel Forton », DBC.



Signatures du bail de Michel Forton à Andrew Stuart

Né le 16 juin 1812, Andrew, l'aîné de leurs deux fils, a donc été conçu après septembre 1811, date où son père a emménagé rue Saint-Georges. Audette démontre clairement que Marguerite Dumoulin et l'honorable Andrew Stuart ne se sont jamais mariés⁴⁷. Ni mariage religieux ni contrat de mariage n'ont été trouvés. L'acte de baptême de leur fils Andrew est inusité. Sous le nom d'André, il est baptisé à l'âge de deux ans dans la religion catholique :

Le 28 juillet 1814 nous prêtre vicaire de Québec soussigné avons baptisé et tenu sur les fonts de baptême André né depuis deux ans d'André Stuart, avocat, de cette ville, et de Marguerite Dumoulin. Marraine, dame Charlotte Duchouquet, veuve Dumoulin, soussigné.

[Signé Veuve Dumoulin, M. Mignault, Ptre]48

Ce baptême paraît avoir été l'œuvre de sa grand-mère Charlotte Duchouquet, veuve Dumoulin. Ni le père ni la mère n'ont signé et aucun parrain n'est nommé. On voit aussi qu'il ne contient aucune des formules traditionnelles confirmant le mariage légal des parents, telles que *né du légitime mariage de... et de son épouse...*

Sir Andrew Stuart (1812-1891)

Andrew Stuart, fils, va devenir avocat et héritier de la clientèle de son père. Il sera juge en chef du Québec de 1885 à 1891, administrateur de la province en 1887, et nommé chevalier de Saint Michael et Saint George en 1887⁴⁹. Catholique au baptême, il demeure anglican pratiquant presque toute sa vie. Son mariage à Elmire Aubert de Gaspé, fille de Philippe Aubert de Gaspé, est célébré à la cathédrale anglicane Holy Trinity de Québec le 8 juin 1842⁵⁰. Au recensement

⁴⁷ Voir ci-dessus, note 37.

⁴⁸ Registre de Notre-Dame de Québec, 28 juillet 1814.

⁴⁹ Céline Cyr, « Sir Andrew Stuart », DBC.

⁵⁰ Québec, Holy Trinity Anglican Church, 8 juin 1842.

de 1851, il se déclare anglican; comme il a épousé une catholique, et selon un usage alors répandu, ses garçons sont anglicans et ses filles catholiques⁵¹. Il est toujours membre de l'Église d'Angleterre au recensement de 1881⁵². Cependant, son acte de sépulture trouvé à la paroisse catholique de Saint-Patrick à Québec et daté du 12 juin 1891 atteste que Stuart se serait converti au catholicisme à la fin de sa vie⁵³.

Andrew Stuart et Marquerite Dumoulin vont avoir un deuxième fils, Henry, probablement en 1815 ou 1816, comme le suggère le recensement de 1818, et non en 1818, comme l'écrit Young⁵⁴. Il est possible que Stuart ait décidé de ne pas faire baptiser ses deux fils, ce qui expliquerait l'absence d'acte pour Henry et le caractère quelque peu clandestin du baptême catholique d'Andrew. Notons, par contre, que les enfants tout aussi illégitimes qu'Andrew Stuart aura de Jane Smith seront baptisés, certains dans l'Église anglicane et d'autres dans l'Église presbytérienne.

Henry Stuart

Henry Stuart va devenir avocat lui aussi et être, entre 1851 et 1858, l'un des propriétaires des Forges du Saint-Maurice. Il épouse le 16 mars 1841 Caroline Smith, fille de l'honorable William Smith III et le couple aura quatre enfants⁵⁵.

Bien qu'en théorie la liaison de Marquerite ait pu commencer avant le départ de Bailly, cela nous semble peu probable. Stuart est encore étudiant en 1805, au moment de la naissance de Catherine, dernier enfant de Marguerite Dumoulin et d'Honoré Bailly et du départ probable de celui-ci pour le Haut-Canada. Nous savons qu'il a passé une année à l'Union College de Schenectady (New York) en 1803, sans en recevoir cependant de diplôme⁵⁶ et qu'il est venu faire sa cléricature à Québec, sans doute à l'automne de 1803. Admis au Barreau le 5 novembre 1807⁵⁷, Stuart aurait réussi à faire sa cléricature en quatre ans, un peu moins que les usages de l'époque⁵⁸. Marguerite, qui avait eu quatre enfants en moins de quatre ans avec Bailly, n'en n'aura pas de Stuart avant 1812. Il semblerait donc que la liaison ait commencé en 1811, cinq ou six ans après le départ de Bailly.

BAC, Recensement du Canada Est, 1851, Ville de Québec.
 BAC, Recensement du Canada, 1881, Ville de Québec.
 Registre de Saint-Patrick, Québec, 12 juin 1891.

Young, op. cit., p. 39.

Cyr, op .cit.; Québec, Holy Trinity Anglican Church.
 Centennial Catalog (1795-1895) of the Officers and Alumni of Union College in the City of Schenectady, N. Y., Troy Times Printing House, 1895.

Bernatchez, op. cit.

Christine Veilleux, Aux origines du Barreau québécois 1779-1849, Septentrion, 1997, p. 14.

TROISIÈME PARTIE

Les dernières années

Recensements et testaments

Au recensement de 1816, Charlotte Duchouquet est inscrite comme aubergiste au numéro 2 de la rue Saint-Georges. Y habitent aussi sa fille Charlotte Dumoulin, toujours célibataire à 24 ans, ses petits-enfants Jean-Emmanuel Bailly, 15 ans, et Catherine Bailly, 11 ans, ainsi que deux domestiques noirs, Julie-Jeanne Fortunator et son fils Louis. C'est un certain Louis Dumontié qui occupe le 4, rue Saint-Georges. Quand à « André Stewart », il habite maintenant au Cap-Diamant dans un ménage comptant cinq protestants⁵⁹ qui pourraient être l'honorable Andrew, Marguerite Dumoulin, leurs fils Andrew et Henry et un domestique. Il est donc évident que Marguerite n'a plus la charge de ses enfants Bailly qui résident, l'une chez Philippe Aubert de Gaspé et les deux autres chez sa mère. Le fait qu'elle ne soit pas mentionnée à titre individuel dans le recensement permet de supposer qu'elle fait partie du ménage de Stuart.

En 1818, Charlotte Duchouquet occupe toujours le 2, rue Saint-Georges, en compagnie de sa fille Charlotte, 27 ans, de Caroline Bailly, 14 ans, et de deux locataires⁶⁰. Comme nous l'avons vu, Jean-Emmanuel Bailly est décédé en 1817. Quant à Marguerite Dumoulin, ce même recensement la retrouve comme locataire rue Saint-Joachim dans la Haute-Ville, avec André (six ans) et Henri (deux ans et demi); mention est faite d'Honoré Bailly, marchand absent⁶¹. Elle et Stuart font donc ménage à part. En fait, après la naissance d'Henry Stuart, le couple se sépare et Stuart aura quatre enfants avec Jane Smith, encore sans bénéfice de mariage légal, entre 1821 et 1824⁶².

Qui était Jane Smith?

Les antécédents de Jane Smith nous sont inconnus. Louis Audette rapporte une suggestion qu'elle ait plus tard épousé le juge James Reid (1769-1848), juge en chef de la Cour du banc du roi pour le Bas-Canada, mais nous n'avons pas trouvé ce mariage et celui-ci a épousé Elizabeth McGillivray le 11 février 1808⁶³. Jane Smith pourrait logiquement être petite-fille ou arrière-petite-fille du juge William Smith (1728-1793) et par conséquent apparentée à l'épouse de Henry Stuart dont le père fut lui aussi juge en chef pour le Bas-Canada, mais elle n'apparaît pas dans sa généalogie⁶⁴. Nous n'avons trouvé dans le Fonds Drouin aucun acte de baptême pour une Jane Smith née à Québec avant 1813

⁵⁹ Recensement de la paroisse Notre-Dame de Québec, 1816, Fonds Drouin, film 3146.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Recensement de la paroisse Notre-Dame de Québec, 1818.

⁶³ Montréal, Anglican Christ Church, 11 février 1808.

⁶⁴ Robert Sewell, Smith Genealogy, http://www.robertsewell.ca/smith.html; L. F. S. Upton, « William Smith » DBC.

Les liens étroits qui unissent Charlotte Duchouquet à sa fille Charlotte Dumoulin et à sa petite-fille Catherine Bailly sont confirmés par ses deux testaments. Dans le premier, daté du 31 décembre 1806, elle laisse à Catherine le contenu de sa chambre, et le reste de sa succession à Charlotte, y compris ce qui pourrait lui revenir de la succession de Jean Dumoulin hors les parts faites pour ses filles, Charlotte et « Demoiselle Marguerite Dumoulin, épouse de Monsieur Bailly⁶⁵ ». Rappelons que quatre des sept enfants du couple Dumoulin étaient morts en bas âge. Outre Charlotte et Marguerite, il y avait aussi Jean-Emmanuel, né en 1773, qui n'a pas été retracé mais aurait pu rejoindre son père en Illinois^{66.}

Seize ans plus tard, le 1^{er} mars 1819, sentant sa santé décliner, Charlotte refait son testament, pour léguer cette fois le quart de sa maison rue Saint-Georges à Catherine Bailly et le reste ainsi que tous ses biens meubles à sa fille Charlotte⁶⁷. Toujours rien pour Marguerite.

Nous ignorons pourquoi Charlotte Duchouquet a choisi de déshériter sa fille Marguerite dans ses deux testaments. Ce pourrait être pour empêcher Bailly de mettre la main sur l'héritage, mais cette hypothèse est contredite par le fait que le couple était marié sous le régime de la séparation de biens. La seconde hypothèse serait que Marguerite était suffisamment à l'aise. Tel aurait été le cas si Marguerite avait fait partie du ménage d'Andrew Stuart, mais la rupture était déjà consommée. Il est cependant possible que Stuart ait versé à la mère de ses deux fils une pension suffisante pour qu'elle puisse les élever convenablement. Nous verrons plus tard que cette deuxième hypothèse est appuyée par le testament de Stuart.

De toute évidence, Charlotte Duchouquet occupait une position sociale enviable à Québec car un groupe impressionnant de notables de la ville sont présents à ses funérailles en 1823. On remarque parmi eux François Vassal de Monviel, adjudant-général des milices et ex-officier des *Royal Canadian Volunteers*, Joseph-François Perrault, protonotaire de la Cour du banc du roi, William Lindsay, greffier de la Chambre d'assemblée, Pierre-Édouard Desbarats, assistant-greffier de la Chambre d'assemblée, David Stuart et Louis Massue, marchands⁶⁸. Bon nombre de ces messieurs vont aussi signer l'acte de notoriété d'Honoré Bailly l'année suivante. Charlotte Duchouquet devait d'ailleurs jouir d'une certaine aisance, car elle avait hérité de son père, Joseph (1720-1768), de son oncle Charles (1706-1779), curé de La Pocatière et de Lachenaie, et, conjointement avec ses filles, de son frère Charles Joseph (1761-1817), successivement curé de Saint-Laurent (île d'Orléans), de Lanoraie, de Saint-Gervais et de Saint-Hyacinthe. Ces héritages ont été l'occasion d'un nombre de procurations faites, entre 1814 et 1824, par Charlotte Duchouquet en son nom et en celui de ses filles⁶⁹.

Les dernières volontés de l'honorable Andrew Stuart

 ⁶⁵ Greffe Roger Lelièvre, Québec, testament de Charlotte Dumoulin, 31 décembre 1806.
 ⁶⁶ R. Perrault, *op. cit*.

⁶⁷ Greffe Roger Lelièvre, Québec, testament de Charlotte Dumoulin, 1er mars 1819.

Registre de Notre-Dame de Québec, 5 mai 1823.
 Greffe Lelièvre, Québec, 7 mars 1814, 1er août 1817, 20 août 1817, 2 septembre 1817, 26 mars 1818, 13 février 1824; greffe Lagorce, Montréal, 25 mai 1818. Les cures de l'abbé Charles Duchouquet sont mentionnées dans Bulletin des Recherches historiques, V, p. 163 et 259.

Signé le 24 février 1838 et homologué le 25 février 1840, le testament de l'honorable Andrew ne mentionne ni épouse ni Marquerite Dumoulin. Il laisse ses biens meubles ainsi que l'usufruit de ses biens immeubles à « mes fils Andrew et Henry » et la propriété des biens immeubles à leurs enfants [à venir] tout en leur imposant l'obligation de payer une rente de 50 livres à « leur mère⁷⁰ », qu'il ne nomme pas, autre preuve qu'il n'y a jamais eu de mariage entre Stuart et Dumoulin.

En calibrant la rente de Marquerite au coût de la vie de 1850, alors que le salaire d'un soldat britannique est de neuf livres par mois et celui d'un jeune officier trois fois plus élevé⁷¹, il semble que des revenus annuels de cinquante livres lui aient permis de mener un train de vie bourgeois confortable.

Stuart ne mentionne dans son testament ni Jane Smith ni les enfants qu'il a eu avec elle, mais il laisse 250 livres à Henry Black, son associé, « pour qu'il en dispose comme je le lui ai expliqué, sans devoir en répondre à qui que ce soit. »

Les dernières années de Marguerite Dumoulin

En 1826, Marquerite Dumoulin n'assiste pas au mariage de sa fille Marquerite Bailly à Abraham Morency⁷² comme en atteste l'acte de mariage où apparaissent le nom de Philippe Aubert de Gaspé, ceux de ses enfants Susanne et Philippe qui ont été élevés avec la mariée, et celui de Pierre Morin, père de Catherine Morin, première épouse de Morency. Marquerite Dumoulin n'assiste pas non plus au baptême de sa petite-fille, Charlotte Chase, célébré la même année et dont Charlotte Dumoulin est la marraine⁷³.

Décédée le 3 avril 1838. Marquerite Dumoulin est inhumée le 6 au cimetière des Picotés de Québec. Son acte de sépulture a été signé par plusieurs notables de Québec dont John Nielson, imprimeur, patriote et associé d'affaires d'Andrew Stuart. Edmund William Antrobus, grand voyer du district de Québec et aide de camp du gouverneur, Roger Lelièvre, notaire de Marguerite et propriétaire de la maison de la rue Saint-Georges où a vécu sa mère; Louis Massue, marchand et signataire de l'acte de notoriété de 1824; Georges Barthélemy Faribault, avocat et assistant greffier de l'Assemblée. Étrangement, aucun membre de sa famille, pas plus ses fils que sa sœur Charlotte Dumoulin, n'a signé.

⁷⁰ Archives judiciaires du Québec, testament d'Andrew Stuart, reproduit dans Audette, op.cit.: I give and bequeath all my moveable estate to my two sons Andrew and Henry [...] I give and devise to my said two sons [...] the usufruct of all the real estate whereof I may die seized or possessed. I give and devise the property of the same to their children [...] I charge them with a life annuity of fifty pounds what I hereby bequeath to their mother [...].

Louisa Blair, The Anglos: the Hidden Face of Quebec City 1608-1850, Sylvain Harvey, 2005.

Registre de Saint-Jean-Port-Joli, 27 juin 1826.

Registre de Notre-Dame de Québec, 23 juin 1826.

Pour conclure

Bien que l'identité des parents d'Andrew et de Henry Stuart n'ait iamais été mise en doute, le fait qu'ils n'étaient pas légalement mariés a été poliment dissimulé par les premiers généalogistes. Auteur d'études sur les familles Bailly de Messein et Aubert de Gaspé, Pierre-Georges Roy affirme qu'Honoré Bailly avait épousé Charlotte Duchouquet, veuve Dumoulin, plutôt que sa fille Marquerite⁷⁴. Une telle alliance suppose que Charlotte aurait eu ses enfants entre 53 et 57 ans d'un mari qui avait 31 ans de moins qu'elle. Roy essayait sans doute de protéger la sensibilité des familles, sans pour autant dissimuler la vérité puisque les actes de baptême des enfants d'Honoré Bailly, intégralement reproduits dans son livre, indiquent clairement que leur mère, épouse légitime de Bailly, est Marguerite Dumoulin⁷⁵. Dans La famille Aubert de Gaspé, Marquerite Dumoulin n'est jamais mentionnée directement: le paragraphe consacré à sir Andrew nomme son père mais pas sa mère⁷⁶. De son côté, Young évite le sujet en intitulant son chapitre sur la descendance de l'honorable Andrew « The Hon. Andrew Stuart and Marguerite Dumoulin » tout en restant silencieux sur leur état matrimonial⁷⁷.

À l'instar de sa mère vingt-cinq ans plus tôt, Marguerite Dumoulin semble avoir été la victime d'un mari qui, ayant raté sa transition de la vie militaire à la vie privée, s'en alla faire fortune dans les Pays d'en Haut et n'en revint jamais. L'arrivée d'Andrew Stuart, jeune avocat en vue, dans le logement au-dessus du sien, donna à Marquerite l'occasion d'entrevoir confort et position sociale. Le divorce étant interdit à cette jeune femme de trente ans, qu'aurait-elle pu rêver de mieux?

Louis Audette résume comme suit sa perspective sur la situation de Marquerite Dumoulin:

Ces notes révèlent une toile complexe de relations humaines pas toujours approuvées par la moralité victorienne ou par les églises de toutes dénominations. Cependant elles devraient suggérer une certaine réserve avant de porter des jugements irréfléchis ou négatifs. On a nettement tendance, dans la société d'aujourd'hui, à juger plus sévèrement qu'on le faisait autrefois. Les aspirations et les comportements humains changent assez peu au cours des siècles et même des millénaires. C'est l'attitude de la société à l'endroit de ces comportements qui a beaucoup varié dans le temps⁷⁸.

Ce jugement déjà charitable l'aurait-il été encore plus si l'auteur avait su que Bailly avait abandonné sa femme et ses enfants pour aller faire fortune?

Philippe Aubert de Gaspé joue un rôle assez curieux dans cette histoire. Il était cousin germain d'Honoré Bailly, tous deux étant petits-fils d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé (1714-1787). Comme nous l'avons vu, de Gaspé prit en charge la petite

⁷⁴ Pierre-Georges Roy, *La Famille Aubert de Gaspé*, Lévis, 1907, p. 82.

⁷⁵ Roy (1917), op. cit., p. 34-36.

^ж Roy (1907), р. 151.

Young, op. cit., p. 30.

Audette, op. cit.: The foregoing notes reveal a somewhat complicated web of human relationships not always sanctioned by Victorian morality or by the then churches of all denominations. However, they should introduce an element of caution before making rash or adverse judgements. There is a distinct tendency in today's society to judge contemporary mores more harshly when compared to those of yesterday. Human aspirations and basic behaviour change very little over the centuries, even millennia. Society's acceptance or repudiation of that behaviour has varied widely throughout successive periods. [Traduction française de l'auteur].

Marguerite-Geneviève Bailly après le départ de son père et pendant la liaison de sa mère avec Andrew Stuart, ce qui apparaît comme un geste charitable mais, somme toute, peu surprenant s'agissant d'un membre de sa famille. Cela dit, sa sympathie n'aurait-elle pas penché plutôt du côté de Marguerite ? Comment expliquer sinon qu'il ait consenti plus tard à marier sa fille Elmire à Andrew Stuart, fils illégitime de l'épouse de son cousin ?

En terminant, j'aimerais remercier M. Normand Robert pour l'accès à *Parchemin*-Banque de données notariales du Québec ancien, M. Wayne Hall pour m'avoir mis sur la piste de Bailly à Orillia, M. Pierre-Louis Lapointe, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Québec) pour m'avoir indiqué les actes de tutelle, et Mme Geneviève Beullac qui a lu et révisé le texte.

Palo Alto, Ca, USA perrault@sri.com